

LA PIRE ENTREPRISE POUR TRAVAILLER... " WORST PLACE TO WORK" ?

Les pauses physiologiques conditionnées à l'accord du management chez Teleperformance France.

Comme en 2012, elle a été condamnée aux prud'hommes pour avoir reproché à un salarié syndicaliste de prendre du temps sur sa journée de travail pour aller aux toilettes et en 2016, toutes les pauses devaient être réclamées par écrit et obtenir l'aval d'un supérieur, y compris les "pauses pipi" qui seront **décomptées de la demi-heure de pause accordée sur une journée de 7 heures** de travail.

A nouveau, Teleperformance ne donne plus la possibilité à ses salarié·e·s de prendre des pauses physiologiques quand bon leur semble.

En outre, il est demandé aux salarié·e·s de qualifier cela en temps de pause légale ce qui est interdit par les jurisprudences en vigueur, de plus en cas de dépassement de pause légale dont une partie est due à la pause physiologique, un formulaire de cadrage peut être envoyé au salarié·e, formulaire qui est inscrit dans son dossier personnel.

En effet depuis sa condamnation en 2012 et le buzz médiatique en 2016, la direction de Teleperformance s'est obstinée en essayant continuellement de limiter les besoins naturels, notamment pour menstruation, de ses salarié·e·s sans tenir compte des impacts éventuels sur leur santé.

Cette atteinte à la dignité de la personne humaine fut signalée en CSE mais la direction n'a pas daigné faire un retour aux représentants du personnel, ni de note de service pour clarifier la situation.

Dans une entreprise qui affirme "**placer l'humain au premier plan**", l'infantilisation est surtout la règle, dénoncée depuis des années par l'inspection du travail du siège social de Teleperformance France et de différents sites de l'entreprise.

Depuis 2015, Teleperformance France, fonctionne avec un règlement intérieur censuré, par l'Administration Française, sur plusieurs dispositions. Cependant, Teleperformance, entreprise du CAC 40 préfère *chouchouter ses actionnaires notamment BlackRock et son patron, Daniel Julien qui est rémunéré 20 millions d'euros par an, au détriment des conditions de travail de ses salarié·e·s et au respect des lois de notre République.*

Par ailleurs, nous avons interpellé le président du Conseil d'Administration de Teleperformance France, **Monsieur le sénateur Philippe DOMINATI**, sur le non-respect de la législation et des droits des salarié·e·s, notre syndicat attend toujours sa réponse.

Contact : M. BAOUAFI Issam – Délégué syndical Central SUD - 0684936369

Paris, le 19 avril 2023



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des Envergies 75020 Paris

01 44 62 12 00 sudptt@sudptt.fr

www.sudptt.org f @federationSudptt

📧 @fdSudPTT 📷 federation.sudptt

